

Tableau synthétique des taux d'intervention des aides à l'immobilier par les collectivités locales

pour les interventions hors notification ou information obligatoire et hors grand projet d'investissement

Source : Circulaire du 15 janvier 2010 du Ministère de l'Intérieur

		Plafonds de l'aide			Règlement
		Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	
Les aides à l'immobilier pour les ZAIMPE	Aides à l'investissement immobilier	20%	10%		Règlement Exemption PME XR65/2008 - RGEC
	Aides à la location	30%	20%	10%	De Minimis < 200 K€ sur 3 années fiscales
Les aides à l'immobilier pour les zones AFR à taux normal	Aide à l'investissement immobilier	30%	20%	10%	Règlement Exemption AFR XR68/2008 - RGEC
	Aide à la location	35%	25%	15%	De Minimis < 200 K€ sur 3 années fiscales
Les aides à l'immobilier pour les zones AFR à taux réduit	Aide à l'investissement immobilier	30%	20%	10%	Règlement Exemption AFR XR68/2008 - RGEC
	Aide à la location	30%	20%	10%	De Minimis < 200 K€ sur 3 années fiscales
Les aides à l'immobilier pour les projets RDI	Recherche Fondamentale	100%	100%	100%	Régime cadre N520/A2007
	Recherche Industrielle	70%	60%	50%	Régime cadre N520/A2007
	Recherche industrielle sous réserve : - d'une coopération entre entreprises - ou d'une coopération entre entreprise et organisme de recherche - ou de la diffusion des résultats	80%	75%	65%	Régime cadre N520/A2007
	Développement expérimental	45%	35%	25%	Régime cadre N520/A2007
	Développement expérimental sous réserve : - d'une coopération entre entreprises - ou d'une coopération entre entreprise et organisme de recherche	60%	40%	50%	Régime cadre N520/A2007
	Projets R&D dans le secteur agricole	100%	100%	100%	Régime cadre N520/A2007
		Petite entreprise	Moyenne entreprise	Entreprise médiane*	Règlement
Les aides à l'immobilier aux entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles	Aides à l'investissement immobilier - Zone PME	40%	40%		Règlement Exemption PME XR65/2008 - RGEC
	Aides à l'investissement immobilier - Zone AFR	40%	40%	20%	Règlement Exemption AFR XR68/2008 - RGEC
	Aides à la location	40%	40%	20%	De Minimis < 200 K€ sur 3 années fiscales

* Entreprise médiane : une entreprise est médiane lorsqu'elle emploie moins de 750 salariés ou lorsqu'elle réalise un chiffre d'affaires inférieure à 200 millions d'euros